

PRE-REQUIS

Candidature sur dossier puis entretien avec l'équipe pédagogique. Nombre de places limité à 18 participants

OBJECTIFS

Cette formation complémentaire à celle en ostéopathie humaine, est axée sur la pratique clinique : 50% du temps de formation est dédié à la prise en charge d'animaux, véritables cas cliniques. L'objectif est d'être à même de traiter l'ensemble des animaux : équin, bovin, et canin et félin

PROGRAMME

CYCLE DE FORMATION DE 300 HEURES :

- **Enseignement Théorique et Pratique | 168 heures**
 - ✓ Théorie : anatomie, physiologie, bio mécanique, pathologie, diagnostic, etc.
 - ✓ Pratique : 50 chevaux à disposition dans un milieu adapté
- **Enseignement Clinique | 84 heures**

Consultations seul ou en binôme sur de véritables cas cliniques, ayant réellement besoin d'un traitement ostéopathique, toujours chapeautées par l'équipe pédagogique :

Clinique interne : consultations canines et félines

Clinique externe : consultations sur chevaux et bovins auprès de centres équestres et d'éleveurs bovins

- **Rapport de Stage | 38 heures**
- **Evaluation des Compétences | 10 heures**

INTERVENANTS

Nadège CANARD : Responsable pédagogique, Ostéopathe humain et animalier
Assistants pédagogiques : 2 ostéopathes humains et animaliers

MODALITES



40 JOURNEES DE FORMATION

Début de la formation janvier 2018,
Prendre connaissance du communiqué ci dessous



TARIFS

D.O. | 6 000€
D.O. ISOstéo Lyon | 4 800€



LIEU DE FORMATION

Théorique et Pratique : Cabinet d'Ostéopathie Nadège CANARD
255 Grande Rue 01400 Neuville les Dames

Clinique : Domaine du Saloz 01400 Neuville les Dames

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION



inscription.formation@isosteo.fr

COMMUNIQUE :

Les textes attendus depuis 2011, pour la pratique de l'ostéopathie animale ont été publiés.

Il s'agit de 2 décrets 2017 du 19 avril 2017 le n° 2017-572 et le n° 2017-573, qui précisent les actes d'ostéopathie animale et les conditions d'exercice de l'ostéopathie animale : inscription sur le registre national d'aptitude tenu par le Conseil national de l'ordre des vétérinaire.

Par courrier du 4 juillet 2017, le Président de l'Ordre National des Vétérinaires nous a informé qu'il nous communiquerait deuxième quinzaine d'août :

- les modalités de déroulement des épreuves théoriques et pratiques
- le coût d'inscription à l'épreuve d'aptitude et les prévisions du calendrier des sessions

En conséquences, nous différons l'ouverture des inscriptions jusqu'au 31 août 2017.